

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 11

Artikel: Valais

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Neuchâtel

Un Parlement de femmes ?

Fidèle à la récente décision de rencontrer Me Maurice Favre pour se renseigner sur le projet de décret qu'il présente en juin au Grand Conseil, portant sur la création d'un parlement de femmes pour « surmonter les obstacles nombreux et dissimulés » qui s'opposent à la pénétration et à la réussite des femmes dans la sphère politique, un Comité cantonal élargi de l'ADF s'est entretenu avec Me Favre de cette idée d'un parlement de femmes et de sa fonction telle qu'il la conçoit. Il est peut-être bon de rappeler préalablement le texte de ce projet :

« La Constitution est complétée par les dispositions transitoires suivantes :

Article premier : Jusqu'à ce que 50 femmes aient siégé au Grand Conseil pendant une législature, le pouvoir législatif est exercé en concours avec le Conseil des femmes.

Art. 2 : Le Conseil des femmes se compose de 41 femmes élues dans un collège qui s'étend à l'ensemble du canton.

Art. 3 : Les femmes demeurent éligibles au Grand Conseil, mais aucune d'entre elles ne peut siéger dans les deux assemblées.

Art. 4 : Sous les réserves qui précèdent, les règles du Grand Conseil s'appliquent à l'élection du Conseil des femmes, à ses pouvoirs et attributions, ainsi qu'au statut de ses membres.

Art. 5 : Une décision ne peut être rendue qu'avec l'accord des deux assemblées.

Art. 6 : Les deux assemblées se réunissent en commun et statuent à la majorité des votants pour les élections, les naturalisations, le droit de grâce et les conflits de compétence. »

Remercier par la présidente, Mme Erika Borel, pour sa prise de position originale et souvent intrépide en faveur des droits de la femme, Me Favre précise que son attitude dans cette question est dictée par sa volonté de combattre les inégalités qui divisent le genre humain et de prendre la défense des dominés et subjugués, dont les femmes. Car, ajouta-t-il, les femmes se laissent dominer sans réaliser à quel point cette domination leur est imposée. Leur égalité est encore bien loin d'être réalité, en dépit des efforts qui y tendent. Tant dans le domaine social que sur le terrain économique ou politique elles ne bénéficient pas des mêmes possibilités que les hommes. En politique ce sont les hommes qui dominent et décident. A quoi cela tient-il ? La tradition y est pour quelque chose, certes, la fonction physiologique de la femme liée à la maternité, aussi. Il faut y ajouter une autre raison déterminante, l'avis de Me Favre. Dans les assemblées mixtes, le Parlement en l'occurrence, la voix masculine a un pouvoir de domination incontestable, par son impact. Quant à la voix féminine, elle manque de résonance au point que la députée, en état d'infériorité, ne joue guère qu'un rôle de figurante. Dans un parlement féminin elle sera mieux entendue. Ce Conseil traiterait des mêmes objets que le Parlement régulier et

fonctionnerait en tant que seconde Chambre dans un système bi-caméral analogue au statut britannique. Les objets feraient la navette de l'un à l'autre avec pouvoirs égaux. Elues au suffrage universel, ses membres devraient être au nombre de 41 dès le départ. Ainsi entraînées à l'action politique hors de la concurrence masculine, les femmes pourraient s'affirmer, participer et passer à l'action.

Le projet de Me Favre sera examiné par la Commission législative pour être ensuite présenté au Grand Conseil. A-t-il quelque chance de passer la rampe ? C'est peu envisageable. En tout état de cause il aura l'avantage de poser la question. Car l'essentiel est qu'on en parle pour dénoncer et tenter de corriger les inégalités et injustices qui aujourd'hui encore frappent chez nous les femmes.

Jenny Humbert-Droz

En vue d'un troisième Séminaire d'orientation personnelle à Neuchâtel

Le Centre de liaison invite les organisations affiliées et les membres individuels (300 circulaires) à suivre une conférence d'information pour les tenir au courant, prendre leur avis et noter leurs suggestions éventuelles. En beaucoup trop petit nombre les personnes présentes ont entendu trois animatrices de groupes exposer les motivations, les objectifs et les expériences des deux premiers séminaires.

Chaque groupe compte huit à dix participantes et deux animatrices. C'est par ses membres qu'il acquiert son caractère propre, car aucun problème n'est posé au départ. Les sujets jaillissent spontanément. Le but ? Apprendre à se définir, à faire connaissance des autres par la discussion, s'enrichir mutuellement, arriver à se comprendre à travers une approche attentive et amicale. L'expérience des autres aide à se repenser, à se renouveler, à évoluer peut-être.

Les problèmes prédominants soulevés par les participantes sont : la solitude, tant chez les jeunes que chez les moins jeunes, les enfants, le travail, les préoccupations de tout genre. Il émane de ces échanges un appui moral, un encouragement à résoudre ses problèmes personnels. Une discrétion totale s'impose.

Le groupe est ouvert à chacune et chacune peut aussi le quitter si elle n'y trouve pas ce qu'elle en attendait. Aucune discrimination d'âge ni de niveau culturel ou social n'est faite au sein du groupe. On s'y retrouve sur un pied d'entière égalité, si tant est que la diversité est source d'enrichissement.

Si de telles ressources de développement individuel et collectif sont offertes par les groupes d'orientation personnelle, les consciences féminines ne sauraient être insensibles et devraient participer. Pourquoi donc n'ont-elles répondu qu'en si faible nombre à l'invitation du Centre de liaison ? Serait-ce que dans notre canton les tabous et les préjugés régissent encore le comportement de la majorité des femmes ?

Jenny Humbert-Droz

Valais

Les troisièmes rencontres féminines de Martigny

Viscéralement valaisannes, suisses avec réticence et moult récriminations lorsqu'à Berne on légifère, quel intérêt portons-nous à la cause de l'Europe ?

Le groupe d'étude pour la coordination des associations intéressant les femmes valaisannes, songeant à la CHARTE SOCIALE que la Suisse eût dû signer, cette année, avait choisi l'Europe, comme thème des rencontres qu'elle organise, chaque automne à Martigny... Il faut bien, tout en faisant chez soi son petit remue-ménage quotidien, entrouvrir la fenêtre... et inviter comme conférenciers Me VICTOR DUPUIS, président fondateur du TRIANGLE DE L'AMITIÉ et M. BERNARD DUPONT, vice-président de la conférence des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

De Sierre, de Sion, de Monthey, des villages de la plaine et du coteau, Mesdames les membres et présidentes des associations, députées et personnalités politiques et, parfois, Messieurs leurs époux, ancien conseiller d'Etat, président de commune qui nous ont honoré de leur présence, ont marqué leur vif intérêt en prenant part à des débats nourris et animés.

Au carrefour des cols alpins, Martigny se prêtait idéalement à l'expérience d'une collaboration interrégionale. M. VICTOR DUPUIS montra comment il est possible d'oeuvrer en concreto pour la cause de l'Europe. Depuis vingt ans, les trois communes d'Aoste, Chamonix, Martigny multiplient les échanges dans les domaines touristiques, économiques et culturels : un sentiment de solidarité s'est développé au sein de la population et parmi la jeunesse.

Président de commune, député au grand Conseil valaisan, conseiller national, et vice-président de la conférence des pouvoirs locaux à Strasbourg, M. BERNARD DUPONT est bien placé pour saisir comment fonctionne « La Grande Machine », à quel rythme se transmettent ses impulsions jusqu'aux rouages nationaux et régionaux. Dans ces vastes forums que sont le parlement et la conférence, se débattent et s'élaborent des idées, des pro-

jets, des résolutions et des conventions qui, au cours de la décennie, seront peu à peu intégrées par les diverses législations nationales. Mais, parfois, certains mouvements de solidarité ébranlent en quelques mois jusqu'aux administrations communales : pour aider le Portugal à mettre sur pied son nouveau système administratif, notre pays reçut les futurs secrétaires municipaux qui vinrent se former en Suisse romande, avant d'entrer en fonction.

La Suisse ne signe et ratifie que ce qu'elle peut appliquer en toute conscience, d'autres n'ont pas ces scrupules. Elle attendra, vraisemblablement, 1980 et l'entrée en vigueur du nouveau droit de la famille pour adhérer à la CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE, dont, nous autres femmes, parmi d'autres discriminés, attendons avec impatience, les applications pratiques.

Mais... En période de récession économique, demander à l'Etat de coûteux investissements pour la création et l'entretien de crèches, de garderies ?

En période de chômage, réclamer des mesures en faveur de la réinsertion de la mère de famille dans le monde du travail ? Alors que les hommes doivent lutter pour conserver leur emploi et que les jeunes doivent se battre pour obtenir un poste d'étude ou d'apprentissage, exiger que soit complétée et élargie la formation professionnelle de la jeune fille ?

Il semblerait, plutôt, qu'à l'heure de la dénatalité, l'opinion publique renvoie la femme au foyer et préconise des mesures en faveur de la famille pour que la mère puisse élever sa progéniture à l'abri du cocon de la sécurité sociale.

De 1968 à 1975, la situation a évolué favorablement en faveur de la femme. Deux ans, remarque M. Dupont, c'est la régression. La femme s'est montrée compétitive dans les divers domaines où elle a accédé, tant sur le plan économique que politique. Elle est, actuellement, considérée comme une concurrente, une rivale. Et, du côté masculin, le réflexe d'auto-défense joue ouvertement.

Si nous avons réussi notre sort, beaucoup doivent maintenant battre en retraite. Il n'y a plus à espérer ni égards, ni concessions. A chacune de conquérir la place où pourront s'exercer pleinement ses capacités et ses talents.

Françoise Bruttin

Fribourg

Cancer gynécologique

Le Centre de dépistage a prouvé sa raison d'être

Depuis quelques mois, des médecins gynécologues de Fribourg ont ouvert, dans des locaux mis à disposition à la clinique Garcia, un centre de dépistage précoce du cancer gynécologique de la femme.

En six mois, près de trois cents femmes de toutes les régions du canton ont bénéficié d'un examen gynécologique complet. Nombre d'entre elles subissaient cet examen pour la première fois ou avaient tardé à s'y soumettre depuis plusieurs années.

Chez les 30 % des femmes examinées, les médecins ont trouvé des dysplasies légères et sévères du col de la matrice, associées ou non à d'autres lésions pathologiques des organes gynécologiques ou des seins. Toutes ces lésions, plus ou moins ignorées des consultantes ont nécessité un traitement médical ou opératoire et sont assurées d'une guérison complète.

Abandonnées à leur sort, nous disent les gynécologues du centre, certaines de ces lésions auraient pu prendre un caractère de gravité avec le temps, avec toutes les conséquences familiales et financières qui en résultent.

Ce premier bilan justifie pleinement la création de ce centre de dépistage que parraient la Ligue fribourgeoise contre le cancer et la Société de médecine du canton de Fribourg. Ses promoteurs, les gynécologues de Fribourg, y assurent les consultations selon un système de rotation. Le centre est ouvert à toutes les femmes : elles peuvent s'y rendre chaque semaine, le mardi, de 17 à 19 heures, et le jeudi, de 14 à 17 heures.

Et les gynécologues de Fribourg de saluer avec satisfaction la décision des caisses maladie qui versent, pour ces contrôles, une contribution minimale de 40 francs par cas : les médecins relèvent à ce propos combien la prophylaxie est moins coûteuse que la thérapie, particulièrement quand il s'agit du dépistage précoce du cancer gynécologique.

Cours donné par M. Michel NEY, juriste. 5 leçons, les lundis soir à 20 h. 15 à la Maison de la femme. Prix : Fr. 40.—
S'adresser pour les 2 cours à Doris Cohen Dumani, ch. des Pins 12, 1012 Lausanne (334355), (dès janvier : cours sur le divorce et la succession par Me Genevieve ZIRILLI)

Lyceum-Club

Rue de Bourg 15

Vendredi 11 novembre à 17 heures : Angela Gheiber, poétesse roumaine, présentée par Olivier Dubuis, journaliste. Signature. Poèmes dits par Daisy Dubi. Entrée Fr. 3.—.

Vendredi 18 novembre, à 17 heures : Récita Renée Defraiteur, soprano ; Sylvia Jeanneret, pianiste ; du Lyceum de La Chaux-de-Fonds. Entrée Fr. 3.—.

Vendredi 25 novembre, à 17 heures : Conférence René De Vrieze, Homme de Lettres. « Autour de la Tempête de Shakespeare ». Entrée Fr. 3.—.

Vendredi 2 décembre, de 14 à 22 heures : Samedi 3 décembre de 10 à 18 heures : Boutique de Noël. Entrée libre.

Vaud

Maison de la femme

En novembre, la « Galerie de l'Eglantine » présente les œuvres de Carola GÉZAT. En décembre : « Petits formats, petits prix », une exposition du groupe des femmes peintres et sculpteurs ; une idée pour vous pour cadeaux de Noël !

2 nouveaux cours à l'ADF de Lausanne

« Comment s'exprimer en public », cours d'expression orale par M. Gérard MOUQUIN, juriste.

10 séances de 2 h. chacune, par petits groupes. Cours dès la mi-novembre, le mercredi de 18 h. à 20 h., le vendredi, de 14 h. à 16 h. ou de 18 à 20 h. (selon les inscriptions). Coût : environ Fr. 100.—
Cours de droit : Dispositions générales du code des obligations — le contrat de vente — le contrat de bail — le contrat de travail et quelques autres contrats — la poursuite pour dettes et faillite.

Tour d'horizon

Egalité de salaire, Fribourg

Le Conseil d'Etat avait annoncé en septembre qu'il allait aligner les salaires des fonctionnaires féminins sur ceux de leurs collègues masculins en 5 étapes. Mais le chef de l'instruction publique vient de déclarer que le Conseil d'Etat pourrait accélérer ce processus en raison du jugement récent du Tribunal fédéral.

Suède

Il ressort d'une enquête du ministère du travail que les femmes employées dans le bâtiment estiment que leur profession exige moins d'efforts physiques que celle d'infirmerie.

A.-M. S.

Jura-Nord

Le groupe Femmes de Delémont

Il n'en existe pas d'autre dans le Jura-Nord. Ouvert à toutes les femmes de la ville et des environs, ce groupe s'est constitué il y a deux ans. Il se réunit tous les quinze jours, le mardi, dans les locaux de l'Atelier 77, une sorte de maison de la femme, mise sous toit par des femmes. Quand nécessaire il y a, on fait le point durant un demi-jour ou durant une journée sur les activités du groupe.

Les caractéristiques du groupe Femmes ? Pas de comité, pas de hiérarchie, pas d'ordre du jour. On parle librement, à tour de rôle, sans présidente des débats. Il est apolitique : des femmes de diverses tendances le fréquentent. Peu d'entre elles appartiennent à un parti. Mais il ressort que

les préoccupations du groupe sont étroitement liées à la politique : avortement, crèches, chômage, droit de la famille, assurance-maladie (contrôles gynécologiques). Elles en ont d'autres : accueil des femmes, prêts de livres, campagne du sourire dans les grands magasins, etc.

Types d'actions

Le groupe Femmes se fait connaître (et entendre) par la publication d'articles de presse, par la publication de documents (avortement). Il est présent dans les foires, avec un banc et des panneaux présentant graphiquement des sujets à l'ordre du jour. Parmi les actions du groupe, signalons sa participation à des manifestations à Zurich ou Paris, ses relations avec des groupes similaires de Suisse. On entend dépasser les frontières purement locales ou régionales.

Pour qui ? Pourquoi ?

Les problèmes personnels des participantes sont discutés. Le groupe est donc un lieu où les femmes peuvent s'exprimer. On constate combien elles ont de peine à s'extérioriser. Le manque de confiance en soi n'y est pas étranger. Et puis, il faut que les conversations restent confidentielles, ce qui n'est pas toujours facile dans une petite ville.

Elles étaient une quarantaine au début. Certaines sont parties, d'autres viennent régulièrement grossir les rangs. Il se crée des amitiés, on essaie de s'entraider.

Pourquoi ce groupe Femmes ? Nous nous permettons, après les avoir entendues, de donner une réponse. Il y a partout des femmes isolées, des femmes qui se heurtent à toutes sortes de difficultés, des femmes qui constatent (enfin) qu'ensemble elles peuvent créer des organisations qui les aident, des structures sociales qui manquent.